

CENTRE DE RENCONTRES "LA GRANGE"
CONTRAT DE LOCATION

N°

Société/Groupe	
Personne majeure responsable Adresse	
Genre de manifestation	
Date/Durée	
Tarif de location	

CONDITIONS

1. LOCATION Le Centre de rencontres "La Grange" n'est loué qu'à des groupes d'adultes ou à des groupes accompagnés par des adultes. Une personne majeure signe la demande de réservation. Elle est responsable envers la Commune du respect des conditions suivantes et de la réparation d'éventuels dommages au bâtiment et à son contenu.
2. TARIFS DE LOCATION
- Grande salle avec cuisine habitants de Villars-sur-Glâne fr. 300.--, autres fr. 500.--
(plus caution/garantie de fr. 200.--).
 - Cafétéria avec office habitants de Villars-sur-Glâne fr. 200.--, autres fr. 300.--
(plus caution/garantie de fr. 50.--).
 - Salles de réunions du rez habitants de Villars-sur-Glâne gratuit, autres fr. 100.--
 - Machine à café forfait fr. 30.-- oui non
(café à apporter par l'utilisateur)
3. NETTOYAGE **Le locataire est responsable du nettoyage après l'utilisation des locaux.**
4. MUSIQUE
- A l'extérieur : formellement interdite.
 - A l'intérieur : tolérée pour autant que le volume sonore soit modéré jusqu'à 2h⁰⁰.
 - **La sonorisation est mise à disposition des locataires. Toute autre installation de sonorisation est formellement interdite.**
5. PARCAGE DES VÉHICULES Quelques places sont à disposition autour du complexe et sont réservées aux handicapés et aux organisateurs. Pour les autres véhicules, le parking principal, payant du lundi au samedi de 8h⁰⁰ à 18h³⁰, se trouve le long de la voie CFF (voir plan au verso). Les parkings 2 et 3 sont gratuits et à durée limitée du lundi au vendredi de 8h⁰⁰ à 18h³⁰. **Les utilisateurs voudront bien se conformer à cette règle.**
6. TRANQUILLITE EXTÉRIEURE Le locataire veille au respect de la tranquillité extérieure tant pendant la manifestation que lors de l'évacuation des locaux à la fin de celle-ci. La porte extérieure de la grande salle de la Grange ne doit en aucun cas rester ouverte: elle ne peut être utilisée que pour les livraisons de matériel ou comme sortie de secours. Il en est de même pour les fenêtres dès 22h⁰⁰ (pour l'utilisation de la ventilation voir avec le concierge).
7. SANCTIONS L'autorisation d'utiliser les locaux peut être refusée ou retirée en cas de non-respect des points susmentionnés.
8. RESPONSABILITÉ La Commune décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, etc. dans la mesure où le préjudice n'est pas lié à un défaut de l'ouvrage au sens de l'art. 58 CO.
9. CLÉS Les clés seront mises à disposition aux Services techniques - route de Chandolan 1 - pendant les heures de bureau (8h⁰⁰ à 11h³⁰ et 13h⁴⁵ à 16h⁰⁰) et devront être rendues sur place à M. Manusev concierge, qui est chargé d'effectuer le contrôle des locaux et de faire l'inventaire (☎ 076 537 65 99)

10. FORMULAIRE	Un exemplaire de formule de réservation signé par le locataire est à retourner aux services techniques pour accord.
-----------------------	--

11. PAIEMENT Le montant de la location est à régler, en espèces, lors de la remise des clés. La caution est restituée après le contrôle et le retour des clés.

Villars-sur-Glâne, le

M. Villet

Le Locataire

Copie à :

- Conseiller communal responsable des bâtiments
- Service des bâtiments
- Service des finances
- M. Vanco Manusev

MONTANT DE LA LOCATION PAYE LE :

PLAN ET ACCÈS AU PARKING

